

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2019-34 : Marché de travaux _ Réaménagement des bureaux en rez-de-chaussée et parking de l'Espace Germain Aubert à Valréas _ Lot 7 : Chauffage, climatisation, ventilation _ Avenant 3

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget*,

CONSIDERANT que la réalisation des travaux consistant à des aménagements intérieurs en rez-de-chaussée (réhabilitation de friches) et extérieurs (extension du parking) pour l'accueil d'une entreprise au sein de l'Espace Germain Aubert, façade nord, sis 17A Rue de Tourville à Valréas (84600), a été inscrite au budget 2018 de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan,

CONSIDERANT la décision du Président n°2018-54 du 18 juillet 2018 attribuant le Lot 7 _ Chauffage, climatisation, ventilation, avec l'entreprise SARL ASGTS, sise ZA du Meyrol, 8 Avenue Gaston Vernier - Montélimar (26200), étant précisé que l'offre globale retenue s'établissait à 63 858.60 euros HT, soit 76 630.32 euros TTC,

CONSIDERANT la décision du Président n°2019-21 du 07 février 2019 prolongeant le délai d'exécution du Lot 7 _ Chauffage, climatisation, ventilation, confié à l'entreprise SARLASGTS, jusqu'au 1^{er} mars 2019,

CONSIDERANT la décision du Président n°2019-23 du 07 février 2019 ayant pour objet une plus-value de 2 749.75 euros HT, soit 3 299.70 euros TTC,

CONSIDERANT que, lors des travaux, il a été constaté une inclinaison de façade nécessitant la pose d'un cadre aluminium sur la périphérie d'entrée d'air pour assurer l'étanchéité, et que, suite à une modification sur chantier, deux radiateurs dans les sanitaires ont été supprimés,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant 3 au marché relatif au réaménagement des bureaux en rez-de-chaussée et parking de l'Espace Germain Aubert à Valréas _ Lot 7 : Chauffage, climatisation, ventilation, avec l'entreprise SARL ASGTS, sise ZA du Meyrol, 8 Avenue Gaston Vernier - Montélimar (26200), ayant pour objet une moins-value de 158.70 euros HT, soit 190.44 euros TTC et portant ainsi le marché de travaux initial à 66 449.65 euros HT, soit 79 739.58 euros TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 13/03/2019
Reçu en préfecture le 13/03/2019
Affiché le **14 MARS 2019**
ID : 084-200040681-20190311-DP_2019_34-AU

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 11 mars 2019

Le Président,

Patrick ADRIEN

